

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

Numéro

2013/26

Lundi 28 octobre 2013

Les « D'jeuns » sont solidaires !

La Sécu va avoir de nouvelles recettes...
Chouette !... dans les soirées du samedi soir,
« siffler » sa vodka « Redbull » va rapporter
60 millions d'euros de recettes !

Révolutionnaire ! Enfin, ce gouvernement va chercher
de nouvelles recettes pour la Sécu et financer ses
ambitions pour la santé et son service public ...

Passée l'ironie, et l'anecdotique de la taxe sur les
boissons énergisantes, la triste réalité du PLFFS
c'est son taux de reconduction historiquement bas
et les 440 millions d'€ d'économies sur
l'hôpital. Pourtant, nous ne sommes pas
dans un pays où l'argent manque !
Ainsi, pour ne prendre que 2 chiffres,
c'est le Figaro qui pointe que « les
exonérations de charges patronales ont
bondi de 55 % en 9 ans » ou encore
pour l'année dernière, ce sont les
500 plus grosses fortunes qui ont
augmenté de 25 %.

Alors, pour moi perso, la solidarité des
« D'jeuns », je préfère la voir quand
ils sont dans la rue et luttent parce
qu'ils sont écoeurés de l'attitude du
gouvernement et consorts dans l'affaire
Léonarda !

**Qu'il est rafraichissant de constater
que certains, fussent-ils jeunes,
pensent qu'il n'y a pas de fatalité et
osent se révolter contre l'indicible.
C'est rassurant pour l'avenir cette
solidarité-là, non ?**



SOMMAIRE

- ✓ Pour renouer avec la croissance,
augmenter les salaires ! P.2
- ✓ Liste des membres de la CE
de l'UFSP P.3
- ✓ Liste des membres de la CE
de l'UFAS P.4
- ✓ Sages-femmes : la colère ! P.5-6
- ✓ Pétition nationale UFAS :
atteinte à l'éthique
professionnelle P.7
- ✓ www.sante.cgt.fr : toute
l'actualité de la fédération
téléchargeable en ligne P.8

**Périodicité : Hebdomadaire
N° 2013/26 - 28/10/2013**

Imprimé par nos soins

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

N° commission paritaire : 0707 5 06 134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22



Pour renouer avec la croissance,

**AUGMENTEZ
LES SALAIRES !!!**



Les salaires sont au centre de la crise que traverse notre pays et la zone euro.

Le patronat n'a cessé de diminuer la masse salariale, de revendiquer, et hélas d'obtenir, des exonérations sociales et de refuser de reconnaître les qualifications.

Alors que la rentabilité financière des entreprises est en hausse, la faiblesse des salaires, la perte de pouvoir d'achat qui en résultent plombent notre économie.

Pour la CGT, le travail n'est pas un coût, mais un atout économique et social, alors que le capital coûte de plus en plus cher pour l'ensemble de la société ainsi que l'explique Nasser Mansouri-Guilani, économiste : *«Ce qui crée de la richesse et donc de la valeur ajoutée, c'est bien le travail humain. Or le partage de cette richesse créée se fait au détriment des salaires.»*

Ce qui handicape la France, ce n'est pas le « coût » du travail mais bien le coût du capital, c'est-à-dire les prélèvements financiers.

Ainsi, en 1950, pour 100 € de masse salariale, les entreprises versaient 9,5€ de dividendes et 4,5€ de charges d'intérêts.

Aujourd'hui, pour 100 € de masse salariale, les propriétaires reçoivent 36€ et les créanciers 10€.

En France, contrairement aux idées rebattues par le patronat, le prix du travail ne coûte pas si cher que cela.

Le prix du travail en France, y compris les cotisations sociales, se situe dans la moyenne des pays qui ont à peu près le même niveau de développement économique et social. En revanche, la France se situe dans le peloton de tête en ce qui concerne la productivité du travail.

Coût du travail compte tenu de la productivité du travail

Pays	Valeur	Rang
Danemark	140	1
Suède	125	2
Finlande	112	3
Autriche	105	4
Union européenne à 15	100	
Allemagne	96	5
Italie	93	6
Pays-Bas	88	7
Union Européenne à 27	87	
France	87	8

Aujourd'hui, les prélèvements financiers (dividendes et intérêts versés) équivalent à la moitié de la masse salariale des sociétés non financières. Par conséquent, ce qui handicape la France, c'est bien le coût du capital et non les salaires.

Contrairement à ce que prétend le patronat, les profits d'aujourd'hui ne font ni les investissements de demain ni les emplois d'après demain.

L'argent versé aux actionnaires est autant d'argent qui ne va ni aux salarié-es ni à l'investissement productif.

La hausse des salaires est nécessaire pour accroître la consommation et accélérer la croissance économique.

La consommation des ménages compte pour 57 % du PIB. L'évolution du PIB dépend donc largement de cette consommation. Au cours des années 2000, la consommation des ménages explique deux tiers de la croissance de l'activité économique en France. Enfin, la croissance économique suit l'évolution de la consommation.

Les congrès de l'Union Fédérale de la Santé Privée et de l'Action Sociale
se sont tenus à Ballaruc-Les-Bains du 8 au 11 octobre 2013.

Un prochain Cahier de la Vie Fédérale en fera le compte-rendu dans les jours à venir.
D'ores et déjà, nous vous communiquons la liste des membres des commissions exécutives.



**Commission Exécutive
de l'Union Fédérale de la Santé Privée**

Nom	Prénom	Dpt	Région	Âge	Profession
AGRON	Marc	2	PICARDIE	57	Cuisinier
BOERO	Patrice	13	PACA	55	Conducteur de voiture niv 2
BONNEFOY	Rémy	34	LANGUEDOC ROUSSILLON	38	IDE
CARTIER	Sandrine	13	PACA	49	Aide soignante
CHAVE	Dominique	72	PAYS DE LA LOIRE	43	Aide Soignant
DELBOS	Josiane	94	IDF	56	technicienne radiologie
DELEPAUX	Dorothée	59	NORD PAS DE CALAIS	46	IDE
DROCHON	Claudie	47	AQUITAINE	57	IDE BLOC
DUPOUY	Bernadette	47	AQUITAINE	54	Aide soignante
DUPUIS	Ghislaine	37	CENTRE	56	Facturière
FERRIERES	Didier	82	MIDI PYRENNEES	47	Technicien adm.
GALLAIS	Philippe	34	LANGUEDOC ROUSSILLON	54	IDE
GALODE	Gilles	69	RHONE ALPES	60	Retraité (préventeur)
HALABI-LEROY	Véronique	80	PICARDIE	54	Secrétaire
KYOMBA	Brigitte	75	IDF	44	Aide soignante
LARROQUET	Isabelle	33	AQUITAINE	47	IDE
LESZCZYNSKI	Jocelyne	54	LORRAINE	61	Aide soignante
LOUSSOUARN PERON	Joëlle	92	IDF	59	Technicienne radio
MOUYOMBO	Cynthia	95	IDF	39	Aide soignante
NDIAYE	Ibraïma	93	IDF	52	assistant social
NICOLAS	Michelle	77	IDF	54	Coordnatrice d'animation
PECAULT	Olivier	37	CENTRE	52	Brancardier
RIGODON	Michaël	63	AUVERGNE	58	AMP
RIVES	Roger	63	AUVERGNE	56	Aide Soignant
ROBERT	Françoise	26	RHONE ALPES	44	Aide soignante
SAOUDI	Ali	94	IDF	61	Kinésithérapeute
SPIEGELSBERGER	Véronique	76	HAUTE NORMANDIE	49	AMP
TAQUET	Anne	60	PICARDIE	56	Responsable d'équipe éducative



Commission Exécutive de l'Union Fédérale de l'Action Sociale.

Région	Dpt	Nom -Prénom	Date de naissance	Age	Profession
ILE-de-FRANCE	75	ABED Latifa	19/04/1965	48	Travailleur Social
AQUITAINE	64	ARRAMON Evelyne	15/10/1960	53	Educatrice spécialisée
MIDI-PYRENEES	32	BUFFARAL Francis	20/10/1963	50	AMP
MIDI-PYRENEES	81	CASPARY François	12/04/1956	57	Educateur spécialisé
MIDI-PYRENEES	31	CAZENAVE Bernadette	21/02/1961	52	Aide soignante
NORD PAS DE CALAIS	59	CHAVATTE Pascal	04/09/1962	51	Adjoint admin./ Adjoint des cadres
PACA	13	CLAIREAU Christophe	17/04/1974	39	Moniteur éducateur
AQUITAINE	33	COEYMANS Patrice	14/07/1961	52	Educateur spécialisé
PACA	84	COULANGES Charles	05/11/1956	57	Educateur technique spécialisé
RHONE ALPES	26	DEBARGES Viviane	07/07/1954	59	IDE
LORRAINE	54	DESHAYES Boris	24/12/1973	40	Educateur spécialisé
LANGUEDOC-ROUSSILLON	11	DIDAOUI Mohamed	24/06/1954	59	Educateur spécialisé
BRETAGNE	35	FEBVRE Dominique	17/03/1957	56	Educateur spécialisé
RHONE ALPES	26	FERNANDEZ José-Marie	27/07/1962	52	Moniteur d'Atelier
CENTRE	45	FRADIN Aurélie	01/02/1976	37	Educatrice spécialisée
BASSE NORMANDIE	14	FRIGOUT Bernard	04/06/1952	61	Educateur spécialisé
ILE-de-FRANCE	93	GUILLOT Xavier	25/11/1976	37	AMP
CHAMPAGNE ARDENNES	10	JOUDELAT Marc	06/12/1962	51	Educateur
RHONE-ALPES	69	MALDONADO Bruno	18/11/1959	54	Cuisinier
ILE-de-FRANCE	95	MANSOURI Lahoucine	13/03/1974	39	Educateur spécialisé
BRETAGNE	29	PERON Fabienne	05/07/1969	44	Animatrice
MIDI-PYRENEES	09	POMIES Cécile	24/08/1980	33	Educatrice spécialisée
ILE-de-FRANCE	91	REYGADES Elisabeth	05/01/1960	53	Formatrice
BASSE NORMANDIE	14	ROGER Valérie	14/12/1969	44	AMP
CENTRE	18	SALLE Edwige	12/02/1953	60	Comptable gestionnaire
RHONE-ALPES	73	SORBETS Eric	23/10/1962	51	Educateur spécialisé
HAUTE NORMANDIE	76	VAIR-PIOVA Maya	27/03/1973	40	Psychologue
ALSACE	67	VUILLEMEY Fatima	25/02/1967	46	Educatrice spécialisée

Sages-femmes : la colère !!!

Depuis que la CFTC a déposé un préavis de grève illimité pour les sages-femmes, un mouvement de colère gronde dans les établissements. Les sages-femmes de la Fonction publique, dans un ras le bol général, se posent la question de rejoindre ce mouvement qui revendique, entre autres, un statut de Praticien Hospitalier.

La CGT est sollicitée et les témoignages de colère que nous recevons portent tous sur la même problématique : Mauvaises conditions de travail et d'exercice professionnel - Salaires indécents - Manque de reconnaissance de notre juste place dans le système de prise en charge de la périnatalité.

Les organisations syndicales représentatives de la FPH, en association avec les syndicats professionnels, les associations professionnelles et le Conseil National de l'Ordre, ont travaillé depuis 2009 à une plateforme revendicative commune.

Cette plateforme met en évidence la nécessité de faire des sages-femmes, le premier recours en matière d'obstétrique et de suivi de prévention des femmes.

Dans les hôpitaux publics, la demande est unanime de créer des filières physiologiques sous la responsabilité pleine et entière des sages-femmes.

Cela nécessite un positionnement différent dans la hiérarchie hospitalière.



Les sages-femmes, seule profession médicale sous statut de la Fonction Publique Hospitalière, doivent se trouver dans une filière à part entière.

La CGT proposait déjà en 2001 de créer une filière médicale dans le titre IV de la Fonction Publique.

Une partie de la profession (souvent représentée par des associations de sages-femmes non concernées par notre statut), réclame à corps et à cris un statut de Praticien Hospitalier.

Le sujet a été débattu depuis 2001, tant entre nous qu'au ministère de la santé et avec les syndicats de Praticiens Hospitaliers.

Le statut de PH est « un et indivisible » c'est-à-dire qu'il ne comprend qu'une « seule grille de salaire à laquelle nos 5 années d'études ne peuvent nous permettre de prétendre » (dixit le ministère et les syndicats de PH !). La seule proposition que nous avons effleurée en 2002 était un statut de PSF (praticien sage-femme) qui serait calqué sur le statut PH mais avec une grille de salaire ad hoc (environ à la moitié de celle des PH).

Le 13 novembre, l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Fonction

Publique Hospitalière sont conviées au Ministère pour l'ouverture de négociations salariales.



La CGT entend bien imposer des négociations statutaires au-delà des revalorisations de salaires tant attendues. Il est donc important de se faire entendre haut et fort!

➤ Pourquoi la CGT s'oppose t-elle à la demande d'un statut de PH ?

Ce statut ne serait certainement pas la réponse d'une reconnaissance équivalente entre les SF et les autres professions médicales de l'hôpital.

Le positionnement hiérarchique n'en serait pas amélioré.

Les salaires ne seraient pas revalorisés au dessus de ce que l'on nous propose actuellement.

Nous n'aurions que les mauvais côtés de ce statut (sortie du statut protecteur de la Fonction Publique)

➤ Que propose la CGT ?

La CGT a repris dans sa totalité la plateforme commune élaborée depuis 2009.

➔ Un statut rénové dans la Fonction publique, qui remette les sages-femmes à la place qui est la leur.

➔ La sage-femme comme premier recours

➔ La création de filières physiologiques dédiées et indépendantes dans les structures hospitalières sous la pleine responsabilité des sages-femmes

➔ La révision des décrets de périnatalité qui prévoit un nombre trop faible de sages-femmes par nombre de naissances dans les structures hospitalières

➔ Un seul corps et un seul grade à l'instar des autres professions médicales

➔ Une carrière linéaire et sans barrage pour une carrière complète de 30 ans

➔ Un statut des sages-femmes enseignantes BI appartenant (Université-Santé)

➔ Un niveau hiérarchique Catégorie A – CNRACL- Catégorie active (reconnaissance de la pénibilité- départ possible dès 57 ans)

➔ La reconnaissance de toutes les nouvelles compétences

➔ Un plan de formation DPC spécifique présenté en CTE et CME (acquis depuis un mois)

➔ Une représentation plus importante en CME (acquis depuis un mois)

Revalorisation salariale : Carrière sur 30 ans Echelon 1 : IM 604 – Echelon 11 (fin de carrière) : 1058

Disparition des grades d'encadrement. Création d'un échelon temporaire de coordination +30 points d'indice, accessible par choix du directeur sur candidature, par les sages-femmes ayant 10 ans d'ancienneté et renouvelable une fois.

Bulletin de contact

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Age : _____ Profession : _____

Tél : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Etablissement (nom et adresse) : _____

Je souhaite : prendre contact

me syndiquer

A retourner à : Fédération CGT Santé Action Sociale 263 rue de Paris - Case 538
93515 MONTREUIL CEDEX - orga@sante.cgt.fr





UNION FÉDÉRALE DE L'ACTION SOCIALE

PÉTITION NATIONALE à retourner signée à l'UFAS CGT (adresse ci-dessous)

ATTEINTES A L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

NON AUX LICENCIEMENTS DES 3 ÉDUCATEURS DE PREVENTION SPÉCIALISÉE DE L'ASSOCIATION « JEUNES ET CITÉS » DE VANDŒUVRE EN MEURTHE ET MOSELLE (54)

Claire LEFEBVRE, Fabien PATROCINIO et Jean-Christophe BERCHE, éducateurs de Prévention Spécialisée de l'Association « Jeunes et Cités » de Vandœuvre (54) viennent d'être licenciés pour « insubordination et désobéissance » pour avoir refusé de communiquer des données nominatives concernant les jeunes et leurs familles lors d'une enquête ministérielle.

Ces éducateurs de rue attirent ainsi par leur refus, l'attention de la direction sur les questions d'éthique et de protection de la vie privée des jeunes et de leurs familles.

Rappelons que l'action éducative de prévention spécialisée s'appuie sur les principes d'anonymat, de libre adhésion et s'exerce sans mandat nominatif (administratif ou judiciaire).

La démarche éducative de prévention spécialisée est également basée sur une relation de confiance et le respect du secret professionnel et de la confidentialité des situations.

Les salariés soussigné-e-s :

- ◆ dénoncent les licenciements de ces 3 professionnels injustement sanctionnés pour avoir respecté l'éthique de la prévention spécialisée
- ◆ demandent la réintégration immédiate de ces salariés
- ◆ apportent leur soutien aux 3 collègues
- ◆ se tiennent mobilisés pour défendre et développer la Prévention Spécialisée : ses valeurs, ses principes, et ses pratiques (méthodes d'intervention et modes d'action)

Nom, Prénom	Profession	Lieu de travail (association, équipe, ville)	Signature



Pour vos expressions et tracts à diffuser dans les établissements, sont disponibles sur le site de la Fédération (www.sante.cgt.fr):

☑ Communiqués de presse

Révision de la Convention Collective Croix-Rouge Française (CRF)

<http://www.sante.cgt.fr/Revision-de-la-Convention>

Pour la défense de la santé au travail

<http://www.sante.cgt.fr/Pour-la-defense-de-la-sante-au>

PLFSS 2014 - Situation des HCL

<http://www.sante.cgt.fr/PLFSS-2014-Situation-des-HCL>

La CGT exige une réelle reconnaissance de la pénibilité

<http://www.sante.cgt.fr/La-CGT-exige-une-reelle>

Des ordres aux abois

<http://www.sante.cgt.fr/Des-ordres-aux-abois>

La défense de l'IVG criminalisée à l'APHP

<http://www.sante.cgt.fr/La-defense-de-l-IVG-criminalisee-a>

Une profession, un métier

<http://www.sante.cgt.fr/Une-profession-un-metier>

Atteinte à l'éthique professionnelle

<http://www.sante.cgt.fr/Atteinte-a-l-ethique,1062>

Hôtel-Dieu : La «ré-action» de l'AP-HP !

<http://www.sante.cgt.fr/Hotel-Dieu-La-re-action-de-l-AP-HP>

☑ Actualités fédérales

Prévention spécialisée dans la tourmente - Tract 4 pages

<http://www.sante.cgt.fr/PREVENTION-SPECIALISEE-dans-la>

☑ Publications fédérales

Lettre Infos-Médecins n° 11 - octobre 2013

<http://www.sante.cgt.fr/Infos-Medecins-no11>

